

Vers la fin de 1922, le dollar canadien était presque revenu au pair à New York. Malgré d'autres reculs de la livre sterling, le dollar est demeuré près de ce niveau les deux années suivantes, atteignant en moyenne 98.04c. et 98.73c. américains en 1923 et 1924 et fluctuant entre une perte d'environ 3.6c. et une prime d'environ 0.4c. Après que la Grande-Bretagne eut recommencé ses paiements en or, en avril 1925, les fluctuations du dollar canadien se sont encore rétrécies. Depuis le retour du Canada à l'étalon-or au cours de la période du 1^{er} juillet 1926 à janvier 1929, le taux du change ne s'est pas écarté des points d'or. Le dollar canadien a alors accusé une légère perte à New York. Sauf de juillet à novembre 1930 lorsqu'il a fait légèrement prime à New York, le dollar est demeuré inférieur au pair jusqu'à l'abandon par la Grande-Bretagne de l'étalon-or, en septembre 1931. Après ce mois, la livre sterling a perdu beaucoup de sa valeur et le dollar canadien, de même, tombant à des minimums* à New York de 80.5c. en décembre 1931 et de 82.6c. en avril 1933.

Les États-Unis ayant interdit les exportations d'or en ce dernier mois, la livre sterling et le dollar canadien se sont raffermis à New York. En novembre 1933, les deux monnaies faisaient prime à New York. Après une série de mesures dont la première a été de permettre l'exportation de l'or neuf, en août 1933, les États-Unis ont voulu revenir à l'étalon-or. Le 1^{er} février 1934, le Trésor américain entreprit d'acheter à \$35 l'once tout l'or offert. Par la suite, le taux du change entre le dollar canadien et le dollar américain s'est stabilisé. Jusqu'à l'ouverture des hostilités, en 1939, une grande partie des échanges a varié entre un cent au-dessus ou au-dessous du pair, bien que le dollar canadien à New York ait grimpé jusqu'à 103.6c. (septembre 1934) et soit tombé jusqu'à 98c. (septembre 1938)*.

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, en septembre 1939, la Grande-Bretagne et d'autres pays de la zone sterling ont adopté la réglementation des changes, fixant les cours d'achat et de vente à 4.02½ et à 4.03½ dollars américains. Le dollar canadien à New York a baissé jusqu'au 16 septembre 1939, lorsque le gouvernement a institué le contrôle du change étranger† au Canada et fixé les cours d'achat et de vente du dollar américain à \$1.10 et \$1.11 et ceux de la livre sterling à \$4.43 et \$4.47. Comparativement aux mois précédents, la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a été à peu près la moitié de celle de la livre sterling.

Sauf le petit ajustement du 15 octobre 1945, lorsque les cours de vente du dollar américain et de la livre sterling ont baissé respectivement à \$1.10½ et \$4.45, les cours officiels du dollar canadien sont restés inchangés jusqu'au 5 juillet 1946. A cette date, le dollar américain est revenu au pair et les cours d'achat et de vente du dollar américain ont été de \$1.00 et de \$1.00½ et ceux de la livre sterling de \$4.02 et de \$4.04. Ces cours sont restés en vigueur jusqu'au 19 septembre 1949, lorsque par suite d'une dévaluation de 30.5 p. 100 ou \$2.80 américains de la livre sterling, adoptée par la Grande-Bretagne (mesure adoptée à des degrés variables pour de nombreuses autres monnaies), le Canada est revenu aux anciennes parités officielles de \$1.10 et \$1.10½ pour un dollar américain. La livre sterling a été cotée à \$3.07½ et à \$3.08¾, selon le cours recoupé de New York.

Le 30 septembre 1950, le ministre des Finances a annoncé que le cours fixe officiel du dollar, établi à différents niveaux depuis 1939, serait aboli à partir du 2 octobre et que le cours serait désormais déterminé par le marché. Cette politique s'est poursuivie dans le cadre du contrôle des changes jusqu'au 14 décembre 1951, lorsque les Règlements sur le contrôle des changes ont été révoqués par le gouverneur en conseil, ce qui mettait fin à la réglementation qui durait depuis 1939. La loi sur le contrôle des changes a été abrogée en 1952. Le 2 mai 1962, le ministre des Finances a annoncé que le dollar était stabilisé à une valeur fixe de 92½ cents en monnaie américaine. Cette mesure a été prise avec l'assentiment du Fonds monétaire international et, conformément aux articles d'accord de cet organisme, le gouvernement canadien s'est chargé de maintenir le cours du dollar dans une limite de 1 p. 100 de la valeur établie.

* Cote de midi. Les maximums et minimums quotidiens ont pu être différents.

† L'activité de la Commission de contrôle du change étranger, depuis sa fondation jusqu'à sa dissolution en décembre 1951, est résumée dans les éditions de l'*Annuaire* de 1941 à 1952-1953.